

L'UNION EN FORCE

LE JOURNAL DE L'UNION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE FO

RETOUR SUR

**L'année 2025
La vie des UD**

DOSSIER

**La laïcité fête
ses 120 ans**



**Des experts 360° qui vous écoutent et vous accompagnent,
depuis plus de 35 ans !**



Connaître pour savoir, savoir pour agir

Les experts CSE du Groupe Legrand sont là pour vous accompagner, **sur des thématiques financières, juridiques, sociales ou SSCT**, et vous permettre de bien comprendre le périmètre de vos actions, de votre rôle, auprès des salariés que vous représentez.

Groupe Legrand c'est 4 pôles d'excellence...



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Formations CSE - SSCT



Expertise SSCT



www.groupe-legrand.com

20, rue Brunel - 75017 Paris

01 42 25 30 30

info@groupe-legrand.com





SOMMAIRE

ÉDITO

Les casseurs !

4

L'URIF

Trombinoscope

6

RETOUR SUR

L'année 2025

9

La vie des UD

11

Le CESER

28



HISTOIRE SYNDICALE

La loi de 1905

32



HOMMAGE

Henri-Luc Nivelles

43

POINT PRATIQUE

Logement
& consommation

44

L'AGENDA DES SALONS

Nos participations
en 2026

46

L'Union en Force • Union Régionale Île-de-France FORCE OUVRIÈRE • 33, rue Villiers de l'Isle Adam 75020 PARIS • **Directeur de publication** : Gabriel Gaudy • **Assistante** : Sophie Rodrigues • **Réalisation et régie** : P.M.S. • Paul Meyer • 06 74 65 99 85 • pms.entreprise@gmail.com • **Crédits photos** : URIF FO, Freepik • **Maquette et mise en page** : L'Atelier design & communication • **Impression** : Gráficas Irudi

Les casseurs !

Bien des débats se sont tenus et bien des menaces ont été proférées sur l'existence du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). Depuis plusieurs années déjà, après avoir considéré qu'il était un bel exemple de démocratie et d'expression de "la société civile" conduisant souvent aux compromis sur des sujets concernant notre société, est remis en cause régulièrement.

Pour l'instant, ce gouvernement n'a pas osé et de façon "vicieuse" comme il le fait souvent sur d'autres sujets, pourrait rendre non obligatoire l'existence des Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER). En clair, il se défausserait sur les présidences des Conseils Régionaux qui décideraient de leur existence ou non dans leurs régions. Autrement dit, nous pourrions assister, selon que le CESER soit docile ou non au Conseil régional, à une disparition de celui-ci par la volonté des politiques d'une région.

En Île-de-France, le moins que l'on puisse dire, c'est que le CESER n'a jamais été "à la botte" et depuis bien des années y compris de la part de présidents de ce dernier qui ne s'en laissaient pas compter par les présidents ou présidente de région souhaitant imposer leurs volontés. Ce fut le cas dernièrement avec un dispositif qui devait donner quasiment tous les pouvoirs à la région dans des domaines tels que les transports, la sécurité, l'école, la santé ... Autrement dit, une région européenne avec tous les dispositifs lui permettant d'avoir son propre gouvernement et son indépendance.

Fini pour ces édiles les sacro-saints principes de la République une et indivisible.

Fini pour ces édiles le financement d'une instance de notre République en capacité de faire en sorte que le peuple donne son avis et s'exprime sur ce qui fait la vie économique d'une région et ses conséquences sur les salariés et les habitants de cette région.

Des présidents de Région qui auraient le pouvoir de faire disparaître un CESER parce qu'ils ne seraient pas en accord avec les budgets présentés ou les orientations de gestion et sur l'existence des services publics, l'évaluation des politiques publiques.

Des présidents de Région qui n'auraient que pour seul principe de faire des économies en supprimant ces derniers, comme certains le font déjà sur l'attribution des subventions pour des associations ou syndicats qui assurent l'accueil des populations touchées





par le chômage, rencontrant des difficultés dans le cas de licenciement abusif ou de plans sociaux, se préoccupant de retrouver un emploi, d'être accompagné dans le cas de difficultés liées à la maladie, ou de difficultés liées aux problèmes administratifs.

Ce sont bien des représentants, souvent des organisations syndicales siégeant dans le CESER et désignés par ces dernières qui assurent en partie la représentation de toute une partie de la population sur ces différents sujets et quantités d'autres.

Bien mal servies d'ailleurs ces organisations syndicales puisqu'elles voient fondre comme neige au soleil des subventions qui ne sont plus que "des aumônes" alors que les aumônes grossissent considérablement pour des associations ou organismes marqués par la religion.

Parlons-en des chartes sur la laïcité qu'on voudrait nous faire signer alors que nous nous battons pour faire respecter la loi de 1905, toute la loi de 1905 alors que ceux qui militent pour la suppression des CESER voudraient également voir disparaître cette loi.

Il existe même des établissements privés qui signent la charte de la laïcité d'une main tout en tenant un bréviaire de l'autre.

Chacun comprendra bien notre volonté de lutter pour le maintien et le renforcement des lieux d'exercice de la démocratie dans une République une et indivisible, dans une République laïque.

**Le CESE et les CESER
en font partie.
N'y touchez pas car vous serez
les casseurs !**

Gabriel GAUDY,
Secrétaire Général URIF FO



L'Union Régionale Île-de-France FO organise avec les acteurs institutionnels la représentation FO sur la Région IDF, au Conseil Économique, Social et Environnemental, dans les organismes de Sécurité Sociale, à l'Inspection du Travail. Elle apporte son soutien aux militants engagés dans la défense des revendications des salariés qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail, du respect du code du travail, des conventions collectives, très engagée dans le secteur de la santé au travail, elle agit activement pour lutter contre les risques professionnels - maladies professionnelles et accidents du travail - en organisant des journées de formation spécifique, mais aussi par diverses initiatives comme sa présence au salon Préventica.

L'Union Régionale FO IDF accompagne les équipes militantes aux côtés de leur Fédération et de leur Union Départementale à chaque fois qu'elle est sollicitée. Cet échelon régional permet d'avoir une vue d'ensemble des politiques publiques et de leurs impacts sur les populations en matière de transport, de logement, de santé, d'éducation, etc. La délégation FO au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est aux avant-postes de ces sujets.

L'Union Régionale FO IDF permet de mettre en œuvre la solidarité ouvrière tant dans la vulgarisation des thèmes sociaux, retraite, protection sociale, que ceux liés à l'industrie, à l'histoire du mouvement ouvrier et bien d'autres sujets où les salariés impactés.



général du fond

UD FO 75

GABRIEL GAUDY
Secrétaire Général

✉ contact@udfo75.net

☎ 01 53 01 61 00

**UD FO 77**

MARIO LOURENCO
Secrétaire Général

✉ udfo77@orange.fr

☎ 01 64 39 78 79

**UD FO 78**

CLAUDE BACCA
Secrétaire Général

✉ secretariat.udfo78@outlook.fr

☎ 01 39 50 15 31

**UD FO 91**

CHRISTOPHE LECOMPTÉ
Secrétaire Général

✉ udfo91@force-ouvriere.f

☎ 01 60 78 15 57

**UD FO 92**

FRANÇOIS TRINQUET
Secrétaire Général

✉ udfo92@force-ouvriere.fr

☎ 01 47 36 74 03

**UD FO 93**

RÉZA PAINCHAN
Secrétaire Général

✉ contact@fo93.fr

☎ 01 48 96 35 35

**UD FO 94**

LUC BENIZEAU
Secrétaire Général

✉ fo94@wanadoo.fr

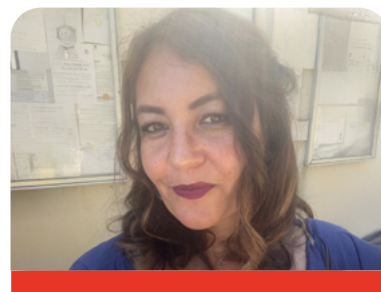
☎ 01 49 80 94 94

**UD FO 95**

VINCENT VILPATEUR
Secrétaire Général

✉ accueil@fo95.fr

☎ 01 30 32 04 44



**SECRETARIAT GÉNÉRAL
UNION RÉGIONALE IDF FO**

SOPHIE RODRIGUES
Assistante

✉ urif.fo@yahoo.com

☎ 07 76 70 39 54



GESTION CPMS



Avec près de 500 000 adhérents,
le Groupe CPMS se place au premier rang
des opérateurs spécialisés pour le suivi et
la gestion des régimes Frais de Santé



Règlements en 48 heures et en **télétransmission** ■

Gestion des garanties Frais de santé à options ■

Assistance Médicale 24h/24 ■

Outils digitaux à travers l'application MyCPMS ■

Tiers-Payant Hospitalier 7j/7 ■

Tiers-Payant Pharmacie / Dentaire / Optique / Radiologie / Soins Externes ■



2025 : quelques prises de position et quelques activités

10 avril 2025

CGT – FO – FSU – SOLIDAIRES développaient le fait que par nos luttes il fallait imposer la paix et la justice sociale. Elles rappelaient et réaffirmaient leur détermination :

- **Pour la paix**, le respect du droit international et le droit à l'autodétermination des peuples.
- **Contre « l'effort de guerre »**. Contre l'envoi de nos jeunes sur les territoires de guerre.
- **Pour le cessez-le-feu immédiat** et définitif dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, au Liban ; arrêt des bombardements et du déplacement forcé des populations, libération des otages et des prisonniers politiques, levée du blocus dans la bande de Gaza et l'arrêt des livraisons d'armes.
- **Pour la solidarité internationale** avec tous les peuples en lutte, pour la paix, la démocratie et la justice sociale.
- **Pour l'abrogation de la réforme des retraites** et le retour à 60 ans par répartition, le maintien des régimes spécifiques et des départs anticipés pour pénibilité.
- **Pour l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux.**
- **Pour des services publics de qualité**, accessibles à toutes et à tous, répondant aux besoins des populations.

C'est à partir de ces revendications posées que les 4 URIF appelaient à un 1^{er} mai unitaire.

2 mai 2025

Nous étions heureux de pouvoir annoncer, contrairement aux prévisions de participation de la préfecture de police de 30 000 manifestants, nous étions 100 000 dans les rues de Paris. Auparavant, l'Union Régionale Île-de-France FO (URIF FO) se rassemblait au Cimetière du Père Lachaise au mur des Fédérés et sur la tombe de Léon Jouhaux pour y développer ses propres positions en présence du secrétaire général de la CGT-FO, Frédéric Souillot.

16 mai 2025

Notre URIF FO annonçait « Paix, Pain, Liberté » à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde en réaffirmant ses positions :

- **Cessez-le-feu immédiat** avec l'arrêt des bombardements et du déplacement forcé des populations.
- **L'arrêt des livraisons d'armes.**
- **La levée du blocus** dans la bande de Gaza est la paix tout de suite.
- **La libération immédiate** de tous les otages et des prisonniers politiques.
- **La protection de toutes les personnes civiles** quelle que soit leur nationalité.
- **Pas un sou, pas une arme, pas un homme pour la guerre.**
- **L'argent pour les services publics**, la satisfaction des besoins sociaux, pas pour la guerre.

Ce sont sur ces bases que l'URIF FO soutenait les syndicats et militants FO qui manifesteront le samedi 17 mai 2025 à Paris.

11 septembre 2025

Dans un communiqué qui précisait : « *Efforts de guerre : NON ! Austérité : NON ! Revendications : tout de suite !* ». L'URIF FO portait la mobilisation qui débutait le 10 septembre 2025 sur des revendications claires :

- **Retrait du budget** : économies de 45 milliards ou 25 milliards c'est non !
- **Défense du régime de retraite par répartition et du code des pensions civiles et militaires.**
- **Le maintien et le renforcement des services publics** pour la renationalisation de ceux aujourd'hui privatisés.
- **Abrogation de la loi retraite.**
- **La justice sociale**, pas la précarité.

L'URIF FO annonçait clairement que le gouvernement ne laissait pas d'autre choix aux travailleurs que le blocage de l'économie par la grève et sa reconduction décidée par les assemblées générales. L'URIF FO qui encourageait les travailleurs à aller dans ce sens, appelait à la grève le 18 septembre et à participer aux assemblées générales pour décider de la suite.

29 septembre 2025

L'URIF FO appelait à la grève et à manifester le 2 octobre 2025 en s'intégrant dans l'appel de toutes les confédérations syndicales qui avaient cependant rejeté la proposition de la CGT-FO d'un appel à 3 jours consécutifs de grève.

11 septembre 2025

Nous pouvions annoncer le succès de la grève et des manifestations avec 600 000 manifestants dans toute la France dont 140 000 à Paris. L'URIF FO portait ses revendications et notamment celles de l'abrogation de la loi retraite et du maintien des régimes spéciaux mais également celles de l'augmentation générale des salaires et des retraites ainsi que des minima sociaux, celles de la défense des services publics... de tous les services publics qui continuent à être privatisés, la défense de l'hôpital, de l'école et de la sécurité sociale atteignant 80 ans d'existence.

Nous affirmions notre détermination à lutter contre les milliards pour l'armement et la guerre.

21 novembre 2025

L'URIF FO affirmait dans un communiqué sa position contre l'économie de guerre et pour la satisfaction des revendications. Le bureau de l'URIF FO tenait également à exprimer son indignation devant les propos du général Mandou, chef d'état-major des armées françaises, qui après avoir déclaré : « *Il faut accepter de perdre ses enfants* », s'est adressé aux maires pour leur demander de faire des coupes dans les budgets des services publics afin de financer l'économie de guerre. Le bureau de l'URIF FO se prononçait et affirmait que « *la lutte contre la guerre se confond avec la lutte contre le budget Macron-Lecornu* ».

À ce moment le bureau de l'URIF FO exigeait du gouvernement Macron-Lecornu l'arrêt immédiat des dispositifs permettant à l'armée de pénétrer dans les établissements scolaires avec les classes de défense et de sécurité globale, classes engagées, rallyes citoyens...

Le bureau de l'URIF FO exigeait du gouvernement qu'il cesse la propagande guerrière, la militarisation de la jeunesse.

Le bureau de l'URIF FO concluait par le fait que la lutte contre la guerre se confond avec la lutte contre le budget Macron-Lecornu, en particulier la défense de la sécurité sociale fondée sur le salaire différé, le maintien des retraites par répartition et de l'ensemble des régimes spéciaux et particuliers, l'abandon de tout projet de mise en place de retraite par point et de la capitalisation, l'augmentation générale des salaires, la défense des services publics.

Une année 2025 et un fort engagement de l'URIF FO dans le soutien à tous les syndicats engagés dans ce que nous venons de développer et qui ne reflète qu'une petite partie du travail accompli et particulièrement dans le domaine des bureaux de Région, réunis une fois par mois et qui sont capables d'organiser tous les secteurs dans lesquels militent des dizaines de militants, voire davantage avec le CESER, les CTR, services de santé au travail, les organismes sociaux, les organismes de formation etc. **Une Union Régionale Île-de-France FO engagée et à disposition de toutes nos structures syndicales.**

Les Unions Départementales FO d'Île-de-France s'expriment

Les pages que vous allez découvrir reflètent une toute petite partie de ce qui est développé dans chaque Union Départementale FO d'Île-de-France (UD FO). Ces pages ne reprennent pas la totalité des communiqués de l'Union Régionale Île-de-France FO (URIF FO), qui sont toutefois rappelés dans les prises de position de l'année 2025.

Ce journal, ainsi que les pages de chaque UD FO, agrémentées d'un article, nous permettent également, grâce au travail accompli par l'UD FO 91, de marquer nos positionnements par rapport aux 120 ans de la charte d'Amiens. L'UD FO 91 rappelle particulièrement, dans le préambule de son article, que le 16 mars 2026, une délégation de l'UD s'est rendue sur la tombe de Victor Griffuelhes afin de rappeler l'importance de l'indépendance syndicale et la continuité historique des combats menés par FO.

Il est d'ailleurs important de rappeler qu'à la veille du 1er mai, l'URIF FO reste attachée aux combats menés en 1871 lors de la Commune de Paris, qui, en trois mois d'existence, avait mis en place des avancées et des réalisations dont certaines existent encore aujourd'hui dans le Code du travail.

Chaque année, depuis 30 ans, nos secrétaires généraux Marc Blondel, Jean-Claude Mailly, Yves Veyrier et Frédéric Souillot n'ont pas

manqué les rendez-vous au Mur des Fédérés et sur la tombe de Léon Jouhaux et de son épouse. Lorsqu'ils ne pouvaient honorer cette présence, Claude Jenet, Michel Biaggi ou Patricia Drevon étaient là pour marquer l'attachement de la CGT-FO à ceux qui montraient le chemin et auxquels nous sommes toujours fondamentalement attachés, dans nos mémoires comme dans nos actions et revendications.

Nous évoquons ici les 30 dernières années, qui correspondent à la reprise de l'organisation sur l'Île-de-France face à ceux qui étaient des fossoyeurs de la CGT-FO. Mais nous ne pouvons ignorer que les mêmes engagements à l'égard des communards ont été tenus par Griffuelhes, Jouhaux, Bothereau et Bergeron.

Bonne lecture de tous ces articles qui, nous l'espérons, entraîneront réactions, débats et enrichissement de chacune et chacun dans le cadre, justement, du débat.



Liberté des peuples à se déterminer eux-mêmes !

COMMUNIQUÉ • 2 MARS 2026

Comme s'il n'existait pas suffisamment de conflits et de morts occasionnés par tous ces conflits, Netanyahu et Trump s'engagent dans une nouvelle guerre qui est en train d'enflammer tout le Moyen-Orient et qui a déjà fait des centaines de morts dans les populations civiles.

Le peuple iranien qui s'est mobilisé pour se libérer a déjà payé un lourd tribut avec sans doute des milliers de morts par la répression armée du pouvoir.

Il n'a pas besoin de recevoir aujourd'hui des bombes américaines pour s'entendre dire qu'elles serviront le peuple iranien à se libérer alors que ce peuple, ces travailleuses et travailleurs doivent se déterminer eux-mêmes pour assurer le retour à la paix et à leurs libertés sans mourir sous les bombardements « libérateurs ».

Si nous réagissons une nouvelle fois aujourd'hui pour revendiquer pour nous, mais également pour tous les peuples qui subissent les guerres « Paix - Liberté » c'est parce que nous constatons que le peuple américain, à une très large majorité, est opposé à cette nouvelle guerre qui après le Vietnam, l'Irak, l'Afghanistan... n'a conduit qu'à la mort et à la désolation.

C'est parce que le peuple américain condamne les massacres que nous vivons encore aujourd'hui en Palestine. Il sait bien que les dirigeants Netanyahu et Trump bombardent pour des intérêts économiques et politiques et non pour les libertés et le bien-être des populations.

Ces guerres encouragent les Européens à développer leurs stratégies d'effort de guerre et de budgets militaires conduisant à détruire les services publics

et à poursuivre des politiques de destruction des acquis sociaux comme c'est le cas une nouvelle fois avec l'assurance chômage tout en préparant les travailleuses et travailleurs de l'Europe à voir flamber les prix de l'énergie dans les semaines qui viennent, entraînant des répercussions sur le pouvoir d'achat et sur la montée de la précarité et de la pauvreté.

Il faut un arrêt immédiat des guerres dans toutes les parties du monde, un arrêt des bombardements et des blocus, et la liberté pour tous les peuples de se déterminer eux-mêmes.



Soutien aux agents de la petite enfance de la mairie de Meaux

COMMUNIQUÉ



Nous appelons la municipalité de Meaux à entendre ces revendications, à ouvrir un dialogue sincère et constructif, et à apporter des réponses concrètes et durables aux attentes des agents mobilisés.

En soutenant les agents de la petite enfance, nous affirmons notre attachement à la justice sociale, à la dignité au travail et à la défense des services publics.

L'Union départementale Force ouvrière de Seine et Marne appelle ses militants à soutenir les agents de la petite enfance de Meaux.

La commission exécutive réunie ce jour tient à exprimer son plein et entier soutien aux agents territoriaux de la petite enfance de la ville de Meaux engagés dans un mouvement de grève du 30 janvier au 20 février 2026.

Par leur mobilisation, les agents de la petite enfance qui sont essentiels, rappellent l'importance fondamentale de leurs missions : accueillir, accompagner et garantir le bien-être des tout-petits, tout en soutenant les familles au quotidien. Leur engagement constant, souvent exercé dans des conditions difficiles, mérite reconnaissance, respect et moyens à la hauteur des enjeux.

Cette grève traduit un profond malaise et des revendications légitimes concernant les conditions de travail, la reconnaissance du métier, les effectifs et la qualité du service public de la petite enfance. Défendre les droits des agents, c'est aussi défendre un accueil de qualité pour les enfants et un service public fort, accessible à toutes et tous.



Automobile : la France au bord du précipice

Mars-mai 2026 : trois mois décisifs pour l'industrie française.

Le 10 mars, Renault dévoile son plan stratégique. Le 21 mai, Stellantis annonce le sien. Entre ces deux dates se joue l'avenir de 340 000 emplois : 40 000 directs chez Stellantis, 200 000 équipementiers, 100 000 induits. Des familles entières attendent. Des villes entières retiennent leur souffle.

RENAULT: le pari risqué du modèle chinois

Le 10 mars 2026, Renault dévoilera son plan « futuREady » inspiré de « l'efficacité chinoise ». La direction mise tout sur l'importation des méthodes de développement venues de Chine : deux fois plus rapide, deux fois moins cher. Mais cette greffe brutale d'un modèle organisationnel étranger à notre culture industrielle nous inquiète profondément. Nous craignons que la R&D française ne devienne la variable d'ajustement, avec des suppressions massives dans l'ingénierie.

Côté usines, des recrutements sont annoncés. Mais tout repose sur un pari : que le modèle chinois fonctionne en France. Si la greffe ne prend pas, si nos ingénieurs ne s'adaptent pas à ces méthodes venues d'ailleurs, si les véhicules développés ne plaisent pas aux consommateurs européens, alors l'emploi industriel suivra. Le consommateur français n'est pas le consommateur chinois. La culture d'entreprise française n'est pas la culture chinoise.

Plaquer aveuglément un modèle sur l'autre, c'est prendre un risque majeur.





STELLANTIS : le silence avant la tempête

Le 21 mai décidera du sort de 340 000 emplois. Nous avons alerté le Président de la République : aucune réponse. Nous avons proposé 20 mesures concrètes : aucune réaction. Nos informations font état de provisions exceptionnelles pour des restructurations massives. À Poissy (40 % de l'emploi local), Sochaux (60 %), Mulhouse (25 %), l'angoisse grandit.



En 2025, la France a perdu 63 usines nettes (Trendeo). 108 fermetures contre 80 ouvertures (L'Usine Nouvelle). Nous ne produisons que 38 % de ce que nous consommons. Depuis 2000 : deux millions d'emplois industriels perdus. L'automobile et la métallurgie sont en première ligne.

FO propose, FO agit

Nous avons élaboré 20 propositions concrètes : volumes garantis en France, protection des fonderies, taxation des importations déloyales, contenu local 70 %, conditionnalité des 211 milliards d'aides publiques. Elles sont réalisables. Elles sont financées. Il manque la volonté politique.

Il est encore temps

Le 10 mars, Renault dévoilera son plan. Le 21 mai, Stellantis annoncera le sien. Entre ces deux dates, tout se joue. FO en appelle au Président, au gouvernement, aux parlementaires : agissez maintenant.

Recevez-nous. Écoutez nos propositions. Imposez des conditions aux constructeurs.

Nous appelons les salariés et les citoyens : mobilisez-vous. Partagez notre message. Interpellez vos élus.

Le 21 mai, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas. FO aura fait son devoir. L'histoire retiendra qui a agi... et qui a ignoré.

À l'occasion du 120^e anniversaire de la Charte d'Amiens, l'Union Départementale FO de l'Essonne rend hommage à deux grandes figures du syndicalisme : Victor Griffuelhes, rédacteur du projet de la Charte d'Amiens et ancien secrétaire général de la CGT, enterré à Saclas (Essonne), et Marc Blondel, figure majeure de Force Ouvrière et défenseur de la Sécurité sociale. Le 16 mars 2026, une délégation de l'UD FO 91 s'est rendu sur la tombe de Victor Griffuelhes pour rappeler l'importance de l'indépendance syndicale et la continuité historique des combats menés par FO.



De GRIFFUELHES à BLONDEL, Toute une Histoire gravée dans une médaille

En 1995, notre Confédération, la CGT-FO avait commandé une médaille avec les têtes de cinq illustres militants : GRIFFUELHES, JOUHAUX, BOTHEREAU, BERGERON et BLONDEL. Ces 5 ont été Secrétaire Général de notre Organisation. Jouhaux resta 38 ans à la tête de la CGT.

Au dos de cette médaille est inscrit : « **La Confédération Générale du Travail que continue FORCE OUVRIERE à 100 ans.** », paraphrase de la fameuse réponse de BOTHEREAU à FRACHON « **Nous continuons la CGT** » (FRACHON avait dit « **la CGT continue** »).

Oui, c'est indiscutable, nous sommes la CGT de la Charte d'Amiens. La seule qui continue à respecter la Charte d'Amiens.

En cette période d'élections, il est toujours important de se le rappeler.



Mais la Charte d'Amiens c'est bien plus que l'indépendance, qui est l'outil pour mettre en œuvre nos aspirations, c'est-à-dire la fin du salariat.

La charte d'Amiens

Voici le texte de la motion adoptée le 13 octobre 1906 par le XV^e congrès national corporatif (IX^e de la Confédération générale du travail), réuni à Amiens.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT :

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

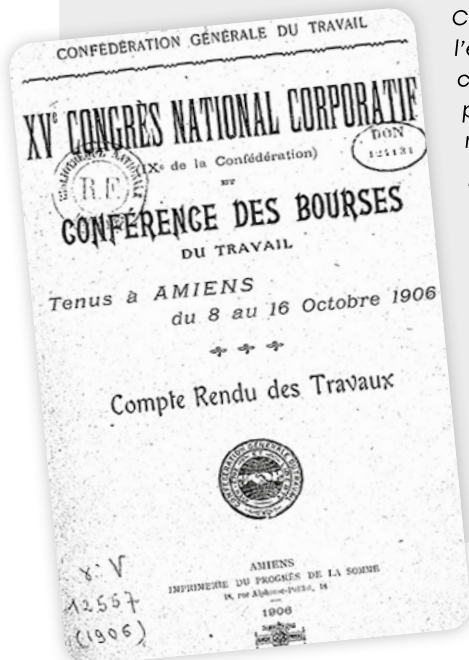
Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

L'auteur, du projet de ce texte, est Victor GRIFFUELHES. Ce qui confirme que la CGT-FO est bien la continuité de la vieille CGT. Les Guesdistes comme LENINE voulaient que la CGT soit une courroie de transmission. Aujourd'hui, nous sommes toujours sur la ligne de l'indépendance et nous sommes bien les seuls.



Victor GRIFFUELHES

Secrétaire Général de la vieille CGT de 1901 à 1909



Victor Griffuelhes, né à Nérac le 14 mars 1874 et mort le 30 juin 1922 à Saclas (En Seine-et-Oise, aujourd'hui en Essonne), est un ouvrier cordonnier et un militant syndicaliste révolutionnaire. **Il est le cinquième secrétaire général de la Confédération générale du travail de 1901 à 1909.**

Né dans une famille pauvre venue du Cantal, Victor dut quitter l'école à l'âge de quatorze ans pour apprendre le métier de cordonnier qu'exerçait son père. Après de dures années pendant lesquelles il fut apprenti à Bordeaux, puis trimardeur de Nantes à Blois et à Tours, il s'installa finalement à Paris en 1893.

Très tôt Victor Griffuelhes prit une part active à la vie du syndicat général de la cordonnerie de la Seine, dirigé par son frère Henri. En 1899, il le représentait à l'Union des syndicats de la Seine (l'équivalent de l'UD de PARIS aujourd'hui) dont il devint, la même année, le secrétaire.

Victor Griffuelhes avait acquis la conviction que l'action syndicale était le seul moyen efficace pour libérer intégralement la classe ouvrière.

Sa notion de la stratégie était basée sur « l'action directe », action directement exercée par les intéressés. « C'est le travailleur qui accomplit lui-même son effort ; il l'exerce personnellement sur les puissances qui le dominent pour obtenir d'elles les avantages réclamés. Par l'action directe, l'ouvrier crée lui-même sa lutte, c'est lui qui la conduit, décidé à ne pas s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même du soin de se libérer... » (conférence Griffuelhes du 27 juillet 1904).

En collaboration avec Émile Pouget, Griffuelhes se montra un remarquable organisateur des luttes revendicatives : campagnes contre les bureaux privés de placement (1903) et pour la journée de 8 heures (1906) dont il faisait une clé des conquêtes ouvrières : 8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures pour la vie personnelle, sociale et pour l'éducation. **En 1906, Griffuelhes était devenu l'incarnation véritable du syndicalisme révolutionnaire.**

Voici la liste des 43 délégués qui, à Amiens, en octobre 1906, signèrent l'ordre du jour syndicaliste révolutionnaire présenté par V. Griffuelhes : Ader, Bastien, Bled, Bornet, Bousquet A., Braun, Bruon, Chazeaud, Cousteau, David Eug., Delesalle, Delzant, Devilar, Dhooghe, Dret, Ferrier, Galantus H., Garnery, Gauthier, Henriot, Hervier P., Latapie, Laurent L., Lévy, Luquet, Marie, Mazau J., Médard J.-B., Ménard L., Merrheim, Merzet E., Monclard, Morel L., Pouget, Richer, Robert, Roullier, Samay J., Sauvage, Tabard E., Thil G., Turpin H., Yvetot.

On peut ajouter à ces noms ceux de : Bécirard, Charpentier, Cheytion F., Laval E., Legouhy, Teyssandier M. qui, avec Chazeaud et Cousteau,

« Considérant que l'intervention des élus dans les grèves ou dans les mouvements ouvriers est toujours funeste ;

Considérant que toujours le prolétariat fut dupé dans ses grèves par l'intrusion, sur le champ de lutte, de politiciens trompeurs ;

Le Congrès engage les syndicats et organisations ouvrières à repousser tout concours des élus dans les mouvements du prolétariat. ».

Les délégués Bahonneau, Guimaudeau, Karcher firent de même (cf. c. rendu du congrès, p. 169).

Il en sortit, de ce congrès, sur la base proposée par Griffuelhes, la CHARTE D'AMIENS.

En 1909, il quitta la direction de la CGT et au début de 1922, sa mauvaise santé l'obligea à se retirer à Saclas où il décéda.

(Source site de MAITRON)

Deux livres de Victor GRIFFUELHES, lui qui avait arrêté l'école à 14 ans : « L'action syndicaliste » et « Voyage révolutionnaire : impressions d'un propagandiste ». Il devint journaliste, à la fin de son activité syndicale.

Saclas : 16 mars 2026

L'indépendance de GRIFFUELHES et de BLONDEL

Pour le 120^e anniversaire de la Charte d'Amiens, l'Union Départementale de la CGT-FO de l'Essonne a décidé de rendre hommage à deux immenses camarades.

Victor GRIFFUELHES, rédacteur du projet de la Charte d'Amiens et enterré à SACLAS en Essonne et à Marc BLONDEL, le fer de lance de la défense de la Sécurité Sociale en 1995, qui est décédé le 16 mars 2014. C'est ce dernier qui présida le premier congrès de notre Union Départementale en 1984. Un habitué de nos murs.

À la veille d'un congrès confédéral, il est toujours bon de se rappeler notre Histoire, nos principes et nos valeurs.

C'est sans nul doute le sens de la médaille du 100^e anniversaire de la CGT-FO en 1995.

C'est la continuité de notre organisation dans le cadre de la Charte d'Amiens.

Lors de l'hommage rendu, ce 16 mars 2026, un discours a été lu à l'attention de notre Camarade GRIFFUELHES qui aurait trouvé sa place au sein de la CGT-FO, car il était un opposant au sein de la vieille CGT à ceux qui voulaient inféoder notre organisation au Parti politique (les Guesdistes et Lénine).



Tout au long de notre Histoire, nous avons démontré notre indépendance. Nous sommes la seule organisation qui, à la fois, s'est opposé au nazisme, au fascisme et au stalinisme.

À Saclas, pour défendre l'indépendance de la CGT-FO, pour l'émancipation des travailleurs !

COMMUNIQUÉ • MARS 2026

Lundi 16 mars 2026, une délégation de l'Union Départementale FO de l'Essonne se rendra, à Saclas, sur la tombe de Victor Griffuelhes. Il fut le Secrétaire Général de notre organisation de 1901 à 1909.

C'est lui qui écrit :

« Ouvrier j'étais, ayant puisé dans une existence souvent fort difficile, dans des privations multiples le désir d'y mettre fin ; salarié j'étais, ayant à subir l'exploitation du patron et souhaitant ardemment d'y échapper. Mais ces désirs et ces souhaits ne pouvaient se concrétiser en une action continue qu'avec le concours des hommes astreints au même sort que moi. Et j'ai été au syndicat pour y lutter contre le patronat responsable direct de mon asservissement et contre l'État, défenseur naturel, parce que bénéficiaire, du patronat », réflexion qui est toujours d'actualité.

Les gouvernements successifs auront démontré qu'ils étaient clairement du côté du patronat avec leurs cadeaux fiscaux et autres exonérations de cotisations sociales. Sans oublier toutes les lois pour exclure les salariés des systèmes de protection sociale pour mieux les asservir.

Pourquoi le 16 mars 2026 ?

2026, c'est le 120^e anniversaire de la Charte d'Amiens, texte de référence pour la CGT-FO, dont le projet a été rédigé par Victor Griffuelhes, lui-même.

Le 16 mars, date anniversaire de la disparition de Marc BLONDEL.

De Griffuelhes à Blondel, toute une Histoire pour la défense de l'indépendance de l'organisation syndicale la CGT-FO vis-à-vis des partis politiques pour mieux organiser les travailleurs pour leur émancipation. Cette continuité avait donné lieu à une médaille

(100^e anniversaire de la CGT-FO) où figureraient les visages de Griffuelhes, Jouhaux, Bothereau, Bergeron et Blondel, tous Secrétaires Généraux de la CGT à la CGT-FO.

À la veille d'un Congrès confédéral, qui se tiendra en avril à Dijon, il est toujours bon de se rappeler que :

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre. » K. Marx

Pour continuer à construire le progrès social, il faut s'appuyer sur l'Histoire de l'organisation qui est responsable de la création des plus belles conquêtes sociales : La Sécurité Sociale, l'Assurance chômage, etc.



Assez de vos méthodes d'intimidation !

COMMUNIQUÉ • 24 FÉVRIER 2026

Depuis toujours notre Union Départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine a pris position pour soutenir la liberté d'expression et celles et ceux qui ont été victimes de mesures d'intimidation de la part des différents gouvernements Macron. Quelques prises de positions pour rappel :

- Kai Terada militant Sud Éducation 92, mesures arbitraires de mutation contre l'exercice syndical (Communiqué UD Solidaires 92, UD FO 92, UD CGT 92 – 16 septembre 2022).
- Sébastien Menesplier, Secrétaire Général de la FNME CGT, convoqué à la Gendarmerie de Montmorency (95) suite aux actions menées pendant la mobilisation contre la loi retraite (Communiqué URIF FO – 6 septembre 2023).
- Pour le droit de manifester pour le cessez le feu immédiat à Gaza (Communiqué Bureau UD FO 92 – 7 novembre 2023).
- La Libre Pensée, agression de leurs locaux parisiens suite au visionnage à distance d'un colloque intitulé « La Palestine et l'Europe, poids du passé et dynamiques contemporaines » animé par un professeur au Collège de France (Communiqué Bureau UD FO 92 – 20 novembre 2025).

Notre bureau de l'UD FO des Hauts-de-Seine constate que depuis la mort d'un militant d'extrême droite le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche cherche à nouveau un prétexte pour interdire les conférences en lien avec la Palestine dans les Universités. Comme l'indique notre syndicat FO ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : « Le tragique événement qui a eu lieu à Lyon le 12 février est utilisé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Philippe Baptiste, pour





amplifier ses attaques contre le libre droit de réunion et d'expression dans les universités. Au prétexte que cet événement a eu lieu « en marge » d'une conférence qui se tenait à l'IEP de Lyon, le ministre rend en effet les établissements d'enseignement supérieur responsables de ce qu'il se passe sur la voie publique ! [...] ».

Dans ce contexte, un pas supplémentaire est franchi. La cabale, relayée par des médias aux ordres, contre La France Insoumise (LFI), orchestrée par un gouvernement Macron-Lecornu et tous ses soutiens, est simplement inacceptable et permet aux forces les plus hostiles au mouvement syndical de chercher à se rendre acceptable aux yeux de la population.

Nous rappelons que notre Union Départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine est attaché à la défense de la liberté d'expression, qu'elle s'inscrit dans tous les combats pour la défense des valeurs de la République et nous conduit à nous engager dans toutes les actions dénonçant le racisme et la xénophobie comme nous l'avons fait récemment par exemple contre la Loi Immigration avec notre URIF FO.

Le bureau de l'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine rappelle ci-dessous la citation* attribuée au pasteur allemand Martin Niemöller :

**« Quand ils sont venus chercher les socialistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas socialiste.
Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.
Quand ils sont venus chercher les Juifs, je n'ai rien dit, je n'étais pas juif.
Puis, ils sont venus me chercher. Et il ne restait personne pour protester. »**

Les locaux de LFI sont attaqués. Leurs élus sont menacés de mort. Leur siège national a été visé par une alerte à la bombe.

La situation est grave et dangereuse pour la démocratie. Quoi qu'on pense de Jean-Luc Mélenchon et de LFI, le mouvement ouvrier ne peut pas rester silencieux – à l'inverse du gouvernement – et accepter de fait cette situation. Aujourd'hui, c'est LFI. Demain, c'est le syndicalisme indépendant. En conséquence, nous ne nous taisons pas.

* Sur le site du United States Holocaust Memorial Museum

Pas touche au peuple iranien ! Arrêt immédiat des attaques américaines et israéliennes contre l'Iran

COMMUNIQUÉ • 2 MARS 2026

Depuis samedi 28 février l'administration américaine de Trump et l'État Israélien de Netanyahu attaque l'Iran déchainant un déluge de feu et de sang. Trump s'est adressé ce même jour au peuple iranien en ces termes : « L'heure de votre liberté est à portée de main ». Qui peut croire que Trump et Netanyahu, principaux acteurs du génocide en cours en Palestine, pourraient aider le peuple Iranien à les extraire des conditions difficiles dans lesquelles ils se trouvent depuis des années notamment à cause du blocus qu'ils organisent eux-mêmes sur l'Iran ?

D'ores et déjà, ce sont 85 morts dans une école primaire de filles en Iran attribuées à des frappes israéliennes (source AFP – 28 février 2026).

L'histoire récente a montré que les interventions militaires notamment américaines dans des pays étrangers ont semé désolations et chaos comme ce fut le cas par exemple en Irak ou en Afghanistan.

Dès samedi 28 février, des manifestations ont lieu aux États-Unis sur le mot d'ordre « **STOP THE WAR ON IRAN** ».

Notre Bureau de l'Union Départemental FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-Seine, attaché à notre devise « PAIN, PAIX, LIBERTÉ », réaffirme son opposition catégorique à toute intervention étrangère en Iran et son attachement au droit du peuple iranien, des travailleurs et des travailleuses iraniennes à disposer d'eux-mêmes.



Orangina Suntory La Courneuve

Le 2 octobre dernier, le groupe Suntory a annoncé la fermeture du site historique de La Courneuve lors d'un Comité social et économique central organisé à son siège de Neuilly-sur-Seine. Une décision vécue comme un choc par les salariés, même si FO alertait depuis plusieurs mois sur un démantèlement progressif du site.

Depuis plus de deux ans, aucun investissement n'y a été réalisé. Les embauches étaient gelées et le départ de l'activité de co-packing Pepsi avait déjà fortement fragilisé l'usine. Pour les salariés, tous les signaux d'une fermeture programmée étaient réunis. FO avait alerté dès mai 2025 (France 3 région IDF).

La direction invoque aujourd'hui la baisse des ventes en France et l'impact de la taxe sur les boissons sucrées entrée en vigueur en mars 2025. Pourtant, dans le même temps, la production n'est pas supprimée mais transférée vers le site de Donnery, dans le Loiret, où les lignes sont modernisées et accélérées, notamment celle dédiée aux concentrés destinés à la restauration rapide (BIB), ce qui va en contradiction avec son discours. Lors du Comité Européen de novembre 2025, où FO représente la France, la Direction générale tablait sur une augmentation des ventes de 4 % en 2026, ce qui est incompréhensible.

Le site de La Courneuve compte 105 salariés en CDI ainsi qu'une trentaine d'intérimaires présents en permanence. Le projet, baptisé « Hexagone », prévoit le transfert de seulement 56 postes vers le Loiret et la suppression de 49 emplois sans solution de reclassement.

Une décision d'autant plus incompressible que l'usine possède des savoir-faire uniques au sein du groupe en France, avec la seule ligne de production verre et la seule ligne BIB du territoire. « On ferme un site compétent et rentable pour concentrer la production ailleurs », nous avons engagé plusieurs recours juridiques pour tenter de sauver l'activité, sans réel espoir.

Les élus du personnel ont également demandé l'organisation d'une table ronde réunissant l'État et les collectivités locales. Si la mairie s'est mobilisée,

aucune réponse concrète n'est venue des échelons départementaux ou régionaux. La députée de la circonscription a pourtant porté le dossier jusqu'à l'Assemblée nationale en interpellant le ministre délégué à l'Industrie. Des promesses ont été faites, mais elles ne se sont pas traduites par des actions.

Alors que les négociations entrent désormais dans leur dernière phase, la colère reste forte parmi les salariés, qui ont multiplié les mobilisations, avec l'aide de FO, pour faire pression sur la direction. Les propositions d'indemnisation actuellement sur la table sont jugées insuffisantes, dans un contexte marqué par la multiplication des plans sociaux et une inquiétude croissante pour l'avenir professionnel des employés concernés.

Nous continuerons à mettre la pression sur la direction et nous continuerons à mener des actions, autant qu'il le faudra.



Les milliards pour les AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) pas pour les porte-avions !

Intervention de Luc BENIZEAU, Secrétaire Général
de l'UD FO 94 au rassemblement du 15 janvier 2026.

Jeudi 15 janvier, à l'appel des organisations syndicales du Val-de-Marne SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action, SUD Education, SNES-FSU, SNFOLC, entre 400 et 500 enseignants et AESH du Val-de-Marne se sont rassemblés, place Bainville, à proximité du ministère de l'Éducation nationale aux cris de « Maintenant, tout de suite 3000 AESH pour le Val-de-Marne ! » « les milliards pour les AESH pas pour les porte-avions » ou encore « un vrai statut un vrai salaire ».



« Aujourd'hui 15 janvier des dizaines d'écoles du Val-de-Marne sont fermées et la grève est majoritaire dans des centaines d'écoles. C'est une grève qui part des écoles des enseignants, des AESH qui n'en peuvent plus. C'est un avertissement pour le Ministre et pour le gouvernement.

Les Unions Départementales du Val-de-Marne CGT et FO, la FSU 94 et Solidaires 94 soutiennent l'appel à la grève et à la manifestation au Ministère de l'Éducation Nationale le jeudi 15 janvier, lancé par les syndicats SNUDI-FO 94, FSU-SNUipp 94, CGT Educ'action 94 et SUD Education 94.

Depuis la rentrée de septembre, les grèves d'écoles se sont multipliées face à la situation désastreuse des écoles du Val-de-Marne où il manque plusieurs milliers d'AESH pour que les notifications d'accompagnement des élèves en situation de handicap soient suivies d'effet (un premier recensement opéré par nos syndicats fait état de 1151 AESH manquantes pour 267 écoles - le Val-de-Marne compte 623 écoles).

Le non-respect par l'Etat de ses obligations à garantir aux élèves en situation de handicap une scolarisation adaptée à leurs besoins, à répondre aux notifications émises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le refus de recruter les AESH à hauteur des besoins et le maintien de ces personnels dans la précarité (900 euros/mois soit sous le seuil de pauvreté) n'est plus tolérable !

Cette situation inacceptable impacte tous les acteurs de l'école :

- l'élève lui-même, privé de l'accompagnement auquel il a pourtant légalement droit,
- les élèves de l'ensemble de la classe,
- les enseignants, qui sont mis en difficultés pour répondre à la fois aux besoins particuliers des élèves porteurs de handicap et assurer sereinement les enseignements à tous leurs élèves,
- les AESH qui se voient contraintes de suivre plusieurs

élèves, parfois de manière simultanée, souvent dans des écoles et établissements différents,

- les ATSEM qui bien souvent se retrouvent à suppléer l'absence d'AESH,
- les animateurs qui prennent aussi en charge ces élèves...

Tous les salariés, dont les enfants sont scolarisés dans les écoles collèges et lycées, sont concernés et touchés par cette situation insupportable. Une situation qui ne pourrait être amenée qu'à se dégrader encore si le budget Macron-Lecornu, avec son cortège de suppressions de postes et de fermetures de classes, passait.

Oui les AESH veulent vivre dignement de leur travail. Tous les travailleurs veulent vivre dignement de leur travail. Les agriculteurs veulent vivre dignement de leur travail et l'expriment depuis plusieurs jours par leur mobilisation.

Les médecins généralistes par leur grève, s'opposent aux mesures prévues dans le budget de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 qui limitent à un mois les arrêts maladie initiaux délivrés jusque-là par les médecins à la seule appréciation de la situation de leurs patients, le remboursement des médicaments prescrits par les médecins déconventionnés, les affections de longue durée. Le PLFSS adopté remet en cause leur indépendance professionnelle et leur liberté de prescription tout comme il remet en cause l'existence et le fonctionnement des hôpitaux, l'accès aux soins. La mobilisation des médecins s'inscrit dans la défense de la Sécurité sociale de 1945 basée sur le salaire différé. C'est la raison pour laquelle l'UD FO 94, qui revendique avec la confédération FO l'abrogation de la Loi de financement de la Sécurité Sociale, appuie leur mobilisation.

Il faudra bien que le gouvernement entende la colère qui s'exprime aujourd'hui dans le pays et réponde aux revendications où il nous faudra lui imposer d'une autre manière.

La grève d'aujourd'hui est un avertissement pour le Ministre et le gouvernement. Ils en ont d'ailleurs bien mesuré l'importance et la signification en recevant la délégation hier, en reconnaissant que dans le département tous les voyants sont au rouge.

Mais nous ne demandons pas une posture compréhensive, nous demandons nos droits, nous exigeons le respect des notifications MDPH et pour cela la création immédiate des 3000 AESH indispensables



qui manquent cruellement au département. Nous exigeons le statut de fonctionnaire maintenant pour les AESH.

Alors ils nous comprennent, ils reconnaissent que ce que les organisations syndicales portent dans l'unité est fondé mais ils ne veulent pas répondre.

Alors il faut le dire clairement :

- S'ils ne répondent pas sur les 3000 postes d'AESH indispensables maintenant pour le département,
- S'ils ne répondent pas sur les 500 places à dégager tout de suite pour les 500 élèves du département qui ne bénéficient pas de la structure médico sociale pour laquelle ils ont pourtant une notification de la MDPH,
- S'ils persistent à refuser le statut de fonctionnaire de catégorie B et le salaire à temps complet pour 24h d'accompagnement pour les AESH,

Alors ils ne nous laisseront pas d'autre choix que de convoquer dès demain des assemblées dans toutes les écoles pour discuter ensemble enseignants AESH parents de préparer d'organiser dans l'unité avec nos organisations syndicales le blocage de nos écoles par la grève jusqu'à satisfaction.

Alors ils ne nous laisseront d'autre choix que de décréter dans toutes les écoles du département l'état de préparation de la grève, de la grève pour gagner, de la grève jusqu'à ce que le gouvernement réponde, de la grève dans l'unité des enseignants et des AESH avec nos organisations syndicales sur notre plateforme commune, de la grève avec les agents territoriaux des écoles, animateurs, ATSEM qui sont confrontés aux mêmes problématiques, de la grève avec le soutien des parents et de leurs associations.

C'est dans cette perspective que l'Union départementale FO s'inscrit et proposera aux UD du Val-de-Marne de s'inscrire. »

4 mois et 3 jours de combat

Quand les salariés décident de relever la tête

Ce livre raconte une lutte. Une lutte menée par des salariés qui ont refusé de se résigner face à la dégradation de leurs conditions de travail et aux logiques financières qui transforment peu à peu les services publics.

Pendant 4 mois et 3 jours, les salariés de FSO ont mené un combat collectif pour défendre leurs droits, leur métier et l'idée qu'un service public ne peut pas être géré uniquement selon des logiques de rentabilité. Derrière ce conflit, il y a des femmes et des hommes qui, au quotidien, assurent des missions essentielles et qui ont décidé qu'il était temps de dire stop.

Car une grève ne naît jamais par hasard. Elle est toujours le résultat d'un long processus : des décisions qui s'accumulent, des conditions de travail qui se dégradent, un dialogue social qui se tend et, peu à peu, la conviction partagée que la situation ne peut plus continuer ainsi. Ce livre raconte justement ce moment où les salariés prennent conscience de leur force collective et choisissent l'action.

À travers ce récit, on découvre l'envers du décor d'un conflit social : les discussions entre collègues, les assemblées, les moments de doute, les tensions, mais aussi la solidarité qui se construit jour après jour. On y voit comment une mobilisation s'organise, comment les salariés s'informent, débattent et prennent des décisions collectivement. Mais ce combat dépasse largement l'entreprise. Il s'inscrit dans un contexte plus large de transformations profondes : ouverture à la concurrence, pression financière, recherche permanente de rentabilité et remise en cause progressive de certains équilibres sociaux. Autant de mutations qui interrogent l'avenir du service public et les conditions de travail de celles et ceux qui le font vivre.

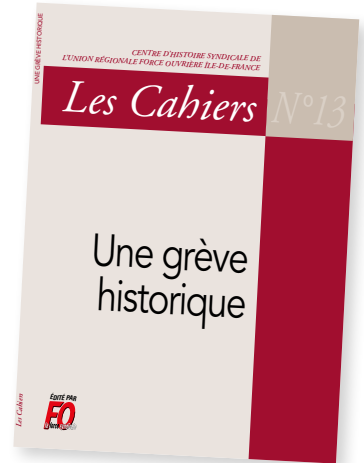
Ce livre montre une réalité simple : rien n'est jamais acquis pour les travailleurs. Les droits sociaux, les garanties collectives et les conditions de travail

dignes ont toujours été le fruit de mobilisations et de combats menés par les salariés eux-mêmes.

Dans cette lutte, Force Ouvrière a joué pleinement son rôle : informer, organiser, accompagner et défendre les salariés. Parce que le syndicalisme n'est pas une idée abstraite : il est un outil concret pour permettre aux travailleurs de s'organiser et de défendre leurs droits.

« 4 mois et 3 jours de combat » est à la fois un témoignage humain, un récit de mobilisation et une réflexion sur la place du collectif dans le monde du travail d'aujourd'hui. Il rappelle que derrière chaque mouvement social, il y a des parcours individuels, des engagements et une volonté commune de défendre la dignité au travail. Un livre pour comprendre un conflit social de l'intérieur, mais aussi pour rappeler une évidence trop souvent oubliée : lorsque les salariés s'unissent et s'organisent, ils peuvent faire entendre leur voix et peser sur le cours des choses.

Parce que les conquêtes sociales ne tombent jamais du ciel. Elles sont toujours le résultat de combats collectifs.



En vente à l'URIF FO (5 €).

L'intégralité des recettes sera reversée aux camarades qui ont mené plus de quatre mois de lutte.



Le CESE et le CESER

Depuis leur création, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) incarnent une démocratie représentative et consultative fondée sur le dialogue de la société civile organisée.

Ses principales missions sont :

- analyser les politiques régionales (économie, transports, logement, formation, etc.)
- donner des avis et recommandations avant que la Région prenne certaines décisions
- produire des rapports et études sur les enjeux de la région
- évaluer les politiques publiques régionales et alerter sur certains problèmes.

En Île-de-France il compte environ 190 membres, répartis en 4 groupes :

- 1 Représentants des entreprises et professions
- 2 Représentants des syndicats de salariés
- 3 Représentants associatifs, environnementaux et de la société civile
- 4 Quelques personnalités qualifiées nommées par le préfet.

Les membres sont nommés pour **6 ans**.

Cette institution est aujourd'hui menacée, la Confédération FO dans un communiqué paru le 26 janvier 2026 dénonce une remise en cause de la démocratie sociale.

EN SAVOIR +

Vous trouverez sur le site du CESER IDF tous les travaux effectués par les membres du CESER dont celui sur la Francophonie que présidait notre camarade Jacques Borensztejn (<https://ceser.iledefrance.fr/travaux/la-francophonie-un-levier-strategique-pour-l'action-internationale-de-la-region-ile-de-france-et-pour-l'inclusion-sur-son-territoire/>) ainsi que le budget primitif pour 2026 (<https://ceser.iledefrance.fr/actualite/budget-primitif-de-la-region-ile-de-france-pour-2026/>)



Communiqué de presse

Contact :

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Egalité et du
Développement durable**

✉ bclicq@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.85.53

CESER : FO dénonce une remise en cause de la démocratie sociale !

Le 20 janvier, la Commission mixte paritaire portant sur le projet de loi de simplification de la vie économique a acté le fait de rendre les CESER facultatifs et de laisser leur maintien au libre arbitre des régions.

Cette décision constitue une remise en cause majeure de la démocratie sociale et de l'organisation de la République.

Créés par la loi pour garantir l'expression de la société civile organisée, les CESER ne peuvent devenir une option laissée au choix des exécutifs régionaux. Une telle mesure ouvrirait la voie à des régions à plusieurs vitesses, accentuant les fractures territoriales et affaiblissant l'égalité républicaine.

Cette remise en cause intervient alors même que les régions subissent de fortes tensions financières, aggravées par les réductions budgétaires prévues dans le PLF 2026. Dans ce contexte, la tentation sera d'autant plus forte pour des régions de supprimer leur CESER. Ce faisant, elles se priveraient d'un espace indispensable d'analyse indépendante, de recommandations et de débat pluraliste sur les grandes orientations économiques, sociales et environnementales, au moment même où les choix budgétaires auront des conséquences déterminantes pour les services publics et la cohésion sociale.

FO dénonce une approche à la fois technocratique et politicienne qui viserait à réduire, voire empêcher la représentation et l'expression de la société civile organisée.

Et, réaffirme la nécessité de conforter les CESER : garantir leur existence, leurs moyens et la prise en compte de leurs avis.

FO appelle les pouvoirs publics, et les parlementaires, à revenir sur cette mesure et à réaffirmer clairement le rôle des CESER comme instances de concertation essentielles, indispensables, comme le CESE, à l'unité de la République.

Paris, le 23 janvier 2026

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>

**GLADYS AGIRE****COMMISSIONS**

Environnement et transition énergétique
Transports, infrastructures, mobilités

**ALI BELHADI****COMMISSIONS**

Habitat et politique de la ville
Transports, infrastructures, mobilités

**LUC BENIZEAU****COMMISSIONS**

Culture, tourisme, patrimoine
Éducation, enseignement, recherche,
citoyenneté

**JACQUES BORENSZTEIN****COMMISSIONS**

Développement économique
Finances, budget, fonds européens,
affaires internationales → **PRÉSIDENT**

**FRÉDÉRIC FAVRAUD****COMMISSIONS**

Culture, tourisme, patrimoine
Éducation, enseignement, recherche,
citoyenneté
→ **SECRÉTAIRE DU BUREAU**

**ODILE FREMIN****COMMISSIONS**

Emploi, formation, parcours professionnels
Finances, budget, fonds européens,
affaires internationales

**YOLANDE GOURNAY****COMMISSIONS**

Agriculture, ruralité et espaces naturels
Aménagement du territoire

**THIERRY GRIMALDI****COMMISSIONS**

Agriculture, ruralité et espaces
naturels → **VICE-PRÉSIDENT**
Environnement et transition énergétique

**KARINE LEBESLOUR****COMMISSIONS**

Habitat et politique de la ville
Vie associative, santé, solidarité,
sports, handicap



AFTRAL accompagne les salariés et les jeunes

> FORMATION CONTINUE

En transport routier de marchandises et voyageurs, logistique, matières dangereuses, prévention et sécurité, management, réglementation ...
Présentiel et e-learning



> APPRENTISSAGE

Du CAP au BAC+6
en transport, douane, logistique,
supply chain à l'international.
Dans nos CFA et écoles spécialisées

ISTELI EPT

ENSTV



aftral.com |      | 0 809 908 908

Service gratuit
+ prix appel

Des formations pour aller loin

LA LAÏCITÉ

LA LOI DE 1905



09 DÉCEMBRE 2025

120 ANS QU'ELLE EST GARANTE DE L'UNITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

POUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT



LA LOI DE 1905

LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Il est important d'attirer l'attention sur le travail accompli par la Libre Pensée sur la laïcité dans le cadre d'une exposition reprise dans le journal. Nous partageons pleinement ce formidable travail, qui nous a donc conduits à émettre des réserves quant à la signature d'avenants à la convention sur la laïcité proposée par la présidente de la région Île-de-France afin d'obtenir des subventions, alors qu'il n'existe pas de cadre plus fort en matière de « charte sur la laïcité » que la défense de la loi de 1905, toute la loi de 1905, rien que la loi de 1905. C'est elle qui nous guide.

Dans son *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Ferdinand Buisson écrivait : « l'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie ».

Que tous les tenants de « chartes » s'inscrivent pleinement dans ce qu'écrivait Buisson et soient amenés à faire en sorte que les fonds publics aillent bien aux organisations, associations et écoles publiques et laïques, et non aux organisations, associations et écoles privées et confessionnelles, comme c'est encore le cas aujourd'hui.



Aux origines de la loi de 1905



En finir avec les guerres de religions

Légitimant leur pouvoir par celui que le Dieu de l'Église catholique exercerait sur les hommes, les Rois de France voyaient dans les non catholiques des réfractaires à leur domination.

Le protestantisme qui se considère comme une hérésie par la Royauté et l'Église qui essayèrent de l'éradiquer, plongeant ainsi la France dans plusieurs dizaines d'années de guerres religieuses et civiles. En 1598, l'édit de Nantes institue une tolérance à l'égard des cultes réformés, mais la pacification ne sera que temporaire et relative. L'édit est révoqué en 1685 par Louis XIV.



Le combat des Lumières pour la liberté de pensée

Au XVIII^e siècle, la Révolution Scientifique marque l'apparition d'une nouvelle conception mécaniste de la nature. La rationalisme se développe et la vérité s'émancipe de la Révélation biblique.

La libre communication des pensées se heurte toujours au dogmatisme et au fanatisme des Églises, mais de Spinoza à Kant en passant par Rousseau, l'idéal du citoyen réfléchi et autonome s'impose progressivement.

Voltaire défend notamment Jean Calas et le Chevalier de Barre dont les exécutions barbares scandalisent l'opinion.



Le refus du cléricalisme

Avec les Révolutions américaine puis française à la fin du XVIII^e siècle, l'idéal d'autonomie individuelle se traduit par l'autonomie réciproque du pouvoir politique et du pouvoir religieux : c'est la Séparation. L'Église n'a pas à contrôler l'État et l'État n'a rien à imposer à l'Église. Dans la vie civile, rien d'autre que les décisions libres et éclairées du peuple assemblé ne peuvent s'imposer aux hommes.



LA LOI DE
1905

LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Liberté, démocratie : L'esprit de la Loi

La laïcité est un principe qui permet de garantir les droits individuels et politiques en assurant la liberté de conscience, en garantissant la liberté de cultes, en séparant les institutions politiques et religieuses.

Elle met en œuvre des droits fondamentaux de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789.

Article 6 : La démocratie, car la loi émane de la volonté générale et non des autorités religieuses.

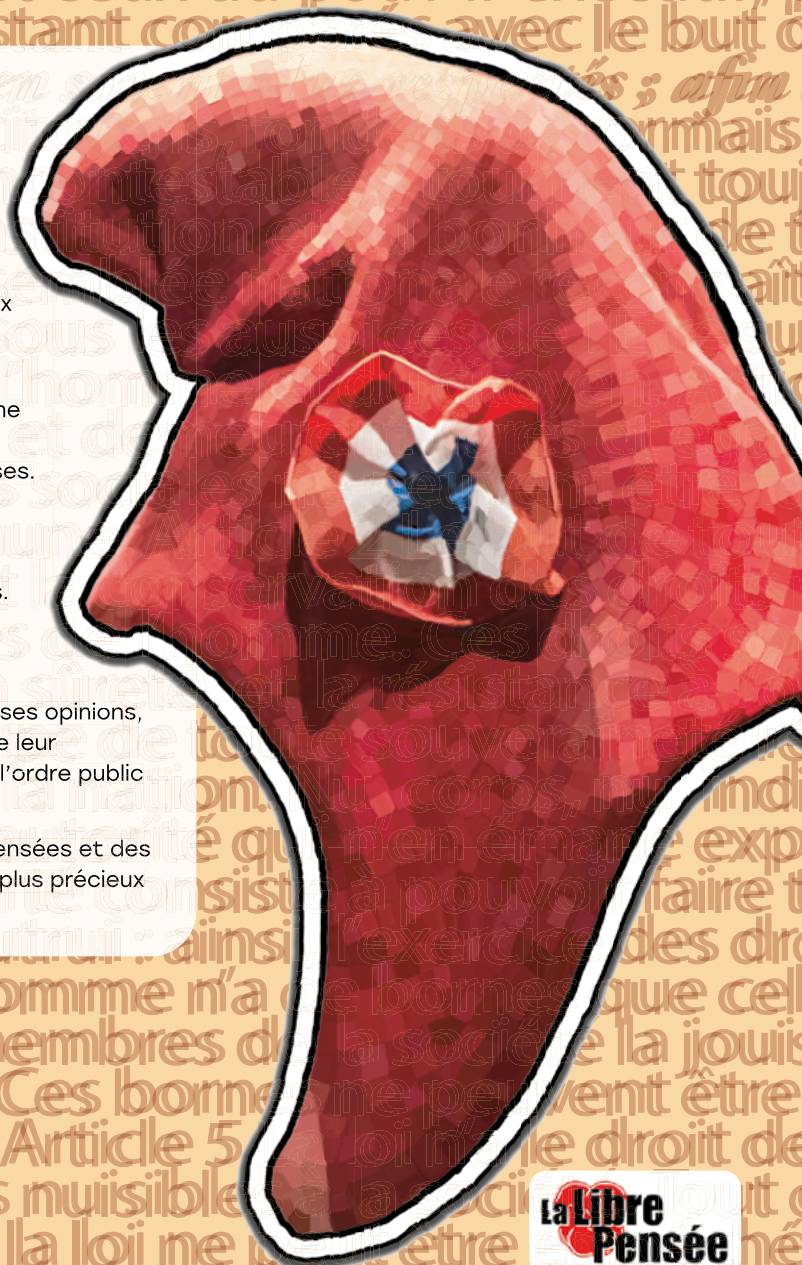
Article 10 : La liberté de conscience.

Article 11 : La liberté d'exprimer ses opinions même religieuses.

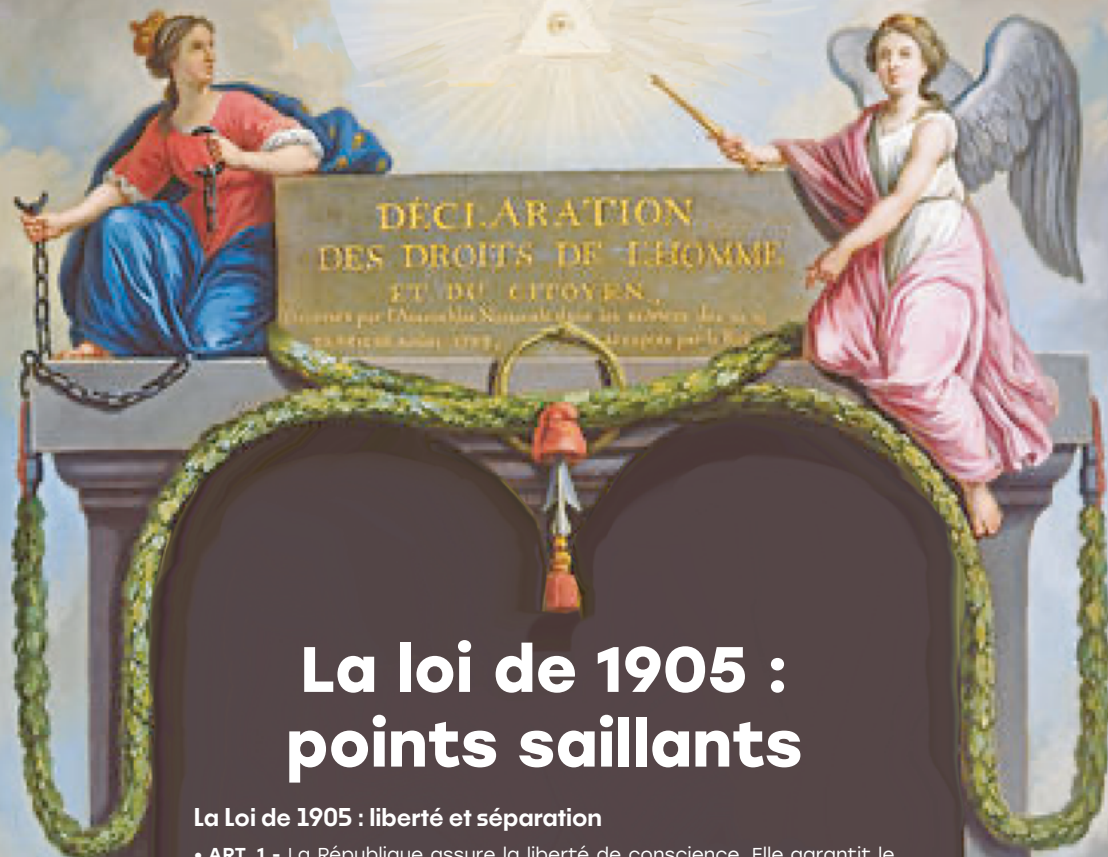
Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme.



laLibre
Pensée



La loi de 1905 : points saillants

La Loi de 1905 : liberté et séparation

- **ART. 1** - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
- **ART. 2** - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

La loi garantit la neutralité de l'État

- **ART. 28** - Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.
- **ART. 26** - Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

La loi protège les croyants

- **ART. 31** - Sont punis d'une amende (...) et d'un emprisonnement (...), ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

Une application délicate de la loi

Résistances & détournements



La résistance de l'Église

L'Église n'a pas conduit naturellement à une séparation du spirituel et du séculier, du religieux et du politique.

En 1906 le pape qualifiait la loi de 1905 « d'attaque injurieuse » et ajoutait qu'il faut rappeler aux évêques « nous sommes de pauvres laïques ».

Le cardinal de Bordeaux est condamné pour avoir appelé à désobéir à la loi. Deux morts sont à déplorer lors des inventaires des biens de l'Église en 1906.



Les fausses interprétations

On confond souvent la laïcité :

- avec la **tolérance**, mais celle-ci n'est que l'autorisation donnée selon son bon vouloir par un culte dominant à une religion minoritaire ;
- avec l'**œcuménisme**, mais il ne concerne que les croyants ;
- avec la **sécularisation et l'athéisme**, mais il ne garantit pas la liberté de conscience ou de croyance en voulant imposer un autre dogme.

Elle ne signifie pas non plus la **discretion ou l'absence de croyance dans l'espace public** : chacun a le droit d'exprimer ses convictions, à condition de ne pas porter atteinte à l'ordre public défini par la loi.



L'École laïque

La mère de toutes les batailles



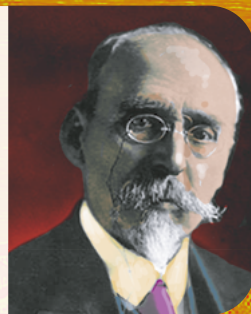
Deux conceptions de l'éducation

Avec la loi Falloux de 1850, l'école est sous l'emprise de l'Église qui enseigne prière et résignation à la jeunesse française. Apprendre, c'est se séparer. Or, **l'Église veut des fidèles. Les républicains, au contraire, valorisent l'instruction en lui donnant pour mission d'émanciper** par le développement de la pensée critique et la formation du citoyen.



Les lois Ferry et l'œuvre de Buisson

Si la loi du 16 juin 1881 rend l'école publique gratuite, c'est la loi du 28 mars 1882 qui rend l'instruction obligatoire pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans et qui en partie pour cette raison, laïcise l'éducation. L'enseignement moral et religieux est remplacé par l'enseignement moral et civique. « L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie », écrit Ferdinand Buisson dans son Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.



La liberté de l'enseignement contre l'ingérence dogmatique

Le prosélytisme religieux n'a plus sa place à l'école et l'appartenance confessionnelle ne saurait permettre de refuser un enseignement. La laïcisation des programmes assure un fondement rationnel et scientifique aux contenus disciplinaires.

« Le législateur (...) a eu pour premier objet de (...) distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. » **Jules Ferry, Lettre adressée aux instituteurs, 17 novembre 1883**

« La législation française est la seule qui ait établi le régime de la laïcité d'une logique complète : laïcité de l'enseignement, laïcité du personnel enseignant. Que faut-il entendre par laïcité de l'enseignement ? Nous estimons qu'il faut prendre ces mots dans le sens qui se présente le premier à l'esprit, c'est-à-dire dans leur acception la plus correcte et la plus simple : l'enseignement primaire est laïque, en ce qu'il ne se confond plus avec

l'enseignement religieux. L'école, de confessionnelle qu'elle était, est devenue laïque, c'est-à-dire étrangère à toute église ; elle n'est plus seulement « mixte quant au culte », situation qui pendant longtemps a marqué pour ainsi dire, la transition entre les deux régimes : elle est « neutre quant au culte ». Les élèves de toutes les communions y sont indistinctement admis, mais les représentants d'aucune communion n'y ont plus autorité, ni n'y ont plus accès. C'est la séparation, si longtemps demandée en vain, de l'Église et de l'école. L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie. Nul ne peut se dire proscrit du domaine où il n'a pas entrée : c'est le fait même de la distinction des attributions qui n'a rien de blessant pour personne ni de préjudiciable pour aucun service. » **Ferdinand Buisson, Dictionnaire**

Une loi incomplète les reculs

Les Concordats

Après la guerre de 1914-1918, la réintégration des départements précédemment occupés par l'Allemagne n'a pas – contrairement aux intentions exprimées en 1905 – **mis fin au « Concordat » de 1801. En Alsace, non seulement les cultes sont reconnus, mais ils bénéficient d'avantages non négligeables : cours religieux dans l'école publique, salaires des officiers du culte**, le personnel administratif des cultes pour plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Il en va de même dans nombre de collectivités d'outre-mer, notamment en Guyane où le département verse les salaires des ministres du culte catholique en application d'une ordonnance royale de 1828.



La loi Debré, la mobilisation contre la loi Savary

Revenant sur l'évolution historique qui a émancipé l'éducation de l'Église, la loi Debré de 1959, en **offrant la possibilité de financer par l'argent public** les établissements privés sous contrat, 12 milliards d'euros sont détournés chaque année des services publics pour un bien privé. En 1984, le projet de loi Savary de création d'un grand service public de l'éducation est abandonné suite à des manifestations organisées avec l'appui de l'Église Catholique et le soutien d'élus de droite comme Simone Veil, Valéry Giscard d'Estaing, ou Jacques Chirac.



Les cadeaux faits au culte

Les cultes bénéficient d'avantages fiscaux importants :

- réduction d'impôt sur le revenu au titre des **dons manuels ; défiscalisation des donations** et des legs en application d'une loi du régime de Vichy de 1942 ;
- **exonération de taxe foncière des édifices cultuels et des bâtiments** affectés au logement des ministres du culte.

Concrètement, avec ces déductions à chaque fois qu'un croyant donne au culte, en fait ce sont les impôts de tous qui compensent la part déduite, supérieure à la part donnée.



Combats actuels

Un projet d'avenir

La laïcité à l'international

Le terme de laïcité est parfois mal, ou pas du tout, traduit (« *French secularism* » aux États-Unis ; en arabe « *lâdini* » peut signifier non religieux, comme a-religieux ou anti-religieux). Pourtant le combat laïque est international et ancien : d'origine juive, dans un pays chrétien, les Pays-Bas, Spinoza invitait au XVII^e siècle à séparer le religieux de l'État. En Tunisie, en 2014 les députés ont ajouté un article à la Constitution, qui « *prohibe les accusations d'apostasie et l'incitation à la violence* » et fait de la liberté de conscience un « *droit inviolable* ». En Inde, les laïques se mobilisent contre l'utilisation du religieux par le gouvernement d'extrême droite hindouiste. En Amérique Latine les femmes refusent l'instrumentalisation du religieux pour contrôler leurs corps.

La liberté d'expression ou la loi séparatisme

Paradoxalement, la Loi du 24 août 2021 censée conforter « *le respect des principes de la République* » est revenue sur des acquis de des lois de 1901 (liberté d'association) et de 1905. En augmentant la tutelle de l'État sur les associations. Au mépris des libertés de conscience et de culte certains voudraient reconnaître des croyances, en interdire d'autres, alors que la loi réprime déjà les atteintes à l'ordre public ou aux personnes.



ILS NE SONT PAS
ISLAMOPHOBES, C'EST
JUSTE QU'ILS N'AIMENT
PAS LES MUSULMANS...

LA RÉPRESSION
DES FEMMES VOILÉES
= ISLAMOPHOBIE !

Contre le racisme anti-musulman

Bien plus, au nom de la laïcité, certains servent l'agenda raciste de l'extrême droite en jetant l'opprobre sur tous les musulmans, donnant au passage droit aux interprétations extrémistes de l'Islam. La laïcité ne doit pas être instrumentalisée : elle est sœur des combats sociaux, anti-racistes et féministes.

PAUL PEUT DORMIR TRANQUILLE



AVEC LES **GARANTIES PRÉVOYANCE**, IL SAIT
QUE SA FAMILLE EST BIEN PROTÉGÉE
CONTRE LES IMPRÉVUS.

» Pour se prémunir contre les risques de pertes
de revenus liés à l'arrêt de travail, l'invalidité,
la dépendance, le décès, les accidents de la vie...

Pour en savoir plus, contactez-nous par e-mail : contact-secteurs-publics@harmonie-mutuelle.fr
ou par téléphone :

0 800 007 101

Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473.
Numéro LEI 969500JLUSZH89G-4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Crédit photo : Getty Images - BABEL



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*



VOUS ÉCOUTER, VOUS GUIDER
VOUS PROTÉGER

En savoir plus



VOTRE EXPERT EN PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

ENSEMBLE PROTÉGEONS
LA SANTÉ ET LES REVENUS
DES PERSONNELS



Partenaire de plus de 2 600 collectivités territoriales et de
4 900 établissements privés

www.collecteam.fr

Collecteam, SA au capital de 7 005 000 euros, immatriculée au RCS d'Orléans, 422 092 817,
13 rue de Croquechâtaigne 45380 La Chapelle St Mesmin, contact@collecteam.fr, 02 36 56 00 00.
Société de courtage d'assurance, régie par l'article L.521-2-II-1°, b du Code des assurances, n° ORIAS : 07005898
(liste des partenaires assureurs sur notre site internet). Réclamations : reclamation@collecteam.fr. La médiation de
l'assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09. Pour l'exercice de son activité de distribution d'assurance, Collecteam
est rémunérée sur la base de commissions. Photo © Adobe Stock.



Henri-Luc Nivelles tire sa révérence !

C'est de cette façon que l'on peut présenter son grand départ, car Henri-Luc était un « personnage » hors normes qui ne faisait pas souvent comme ce que certains appellent les convenances, dans sa façon de s'exprimer ou de présenter les choses.



C'était un homme libre qui ne s'embarrassait pas de fioritures lorsqu'il avait quelque chose à dire et nous l'avons connu comme cela pendant 10 ans où il a été secrétaire général de l'Union Départementale FO 91 et membre du bureau de l'Union Régionale Île-de-France FO avec les anciens comme Gilles Chaillié, Christian Debuire entre autres...

Le fait d'avoir été pupille de la Nation n'était vraisemblablement pas étranger à ce franc-parler et nous le comprenions bien sûr. Henri-Luc était un humaniste qui ne médissait jamais sur les autres et avait toujours une bonne excuse pour nous expliquer qu'il fallait laisser de côté « quelques erreurs » commises par les uns ou les autres dans le même temps où l'on pouvait compter sur une fidélité exemplaire à l'égard de ses amis comme ce fut le cas lors de « la casse » que voulait organiser certains pour faire disparaître l'Union Départementale FO de Paris - pas le dernier à combattre à nos côtés.

Les côtés attachants d'Henri-Luc étaient ceux qui le conduisaient à écouter et à porter ce que nous développions au sein du bureau de région et à vouloir faire siennes des positions qu'il concrétisait systématiquement par : « *Demain je reprends mon bureau en mains* », ce qui n'était pas le cas et il avait bien raison d'oublier dès le lendemain des positions que « sa sagesse » lui conseillait de ne pas retenir.

Il était brillant dans sa façon d'écrire et nous sortait régulièrement des textes repris par bon nombre de nos syndicats et qui n'avaient rien de conventionnels.

« Le personnage » Henri-Luc était souvent critique à l'égard de la vie et de la société. Il tournait en dérision bon nombre de choses qui ne valaient pas la peine qu'on s'appesantisse dessus et Jean-Noël Lahoz, son successeur à la tête de l'Union Départementale FO 91, qui était resté proche de l'habitant de l'île d'Oléron, me disait dernièrement qu'il tournait même sa mort en dérision.

Peu étonnant de la part d'un homme qui faisait dans ses expressions souvent références à Georges Brassens et Léo Ferré.

Peu étonnant de la part d'un homme qui attachait de l'importance à partager un verre de vin blanc avec ses nombreux copains de l'île d'Oléron et avec ceux de l'Union Régionale Île-de-France FO lorsque nous finissions nos bureaux.

On aura vécu de tellement bons moments avec Henry-Luc qu'il ne faut se rappeler que de ceux-là. Henry-Luc, depuis ton départ sur ton île en 2007, tu ne nous as jamais quittés. Ce n'est pas pour que ce soit le cas aujourd'hui. Salut le camarade, salut l'ami, salut notre pote à tous.

Hausse des prix du carburant : les consommateurs une nouvelle fois sous pression !

COMMUNIQUÉ • 9 MARS 2026

Depuis le début du conflit au Moyen-Orient, les prix à la pompe augmentent de plusieurs dizaines de centimes pour atteindre, voire dépasser dans certaines régions 2 euros le litre.

L'augmentation brutale et continue du prix du carburant suscite une vive inquiétude pour les consommateurs, contraints de s'adapter rapidement, d'autant que le retour à des tarifs avant conflit prendront plus de temps, ce qui est inadmissible.

La porte-parole du gouvernement assure « *qu'il n'y aura pas de pénurie* » et le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé un plan exceptionnel de 500 contrôles dans les stations-service, entre lundi et mercredi, pour éviter des « *hausse abusives des prix à la pompe* ».

L'AFOC alerte sur les conséquences directes de cette hausse sur le pouvoir d'achat des consommateurs, en particulier pour ceux qui dépendent quotidiennement de leur véhicule pour se rendre au travail ou accéder aux services essentiels et aussi pour ceux qui dépendent d'un chauffage au fioul.

Dans un contexte économique déjà tendu, cette nouvelle augmentation vient alourdir les dépenses contraintes et rogner encore plus le pouvoir d'achat des consommateurs déjà diminué.

L'AFOC appelle les pouvoirs publics à agir rapidement afin de protéger les consommateurs. Nous demandons notamment :

- Une transparence accrue sur la formation des prix des carburants ;
- La mise en place de mesures temporaires pour limiter l'impact de la variation des prix sur les ménages ;
- Des dispositifs d'aide pour les personnes les plus dépendantes de leur véhicule.

L'AFOC invite également les distributeurs et les acteurs du secteur énergétique à faire preuve de responsabilité et de civisme dans la fixation de leurs prix.

Face à cette situation, L'AFOC continuera de suivre de près l'évolution des tarifs et de défendre les intérêts des consommateurs auprès des autorités compétentes.



Lettre de Frédéric Souillot, Secrétaire général FO au Premier Ministre monsieur Sébastien Lecornu

PARIS • 20 MARS 2026

OBJET : PRIX DE L'ÉNERGIE – DEMANDE DE MESURES URGENTES

Monsieur le Premier ministre,

La Confédération Force ouvrière souhaite vous alerter sur les conséquences de la hausse continue des prix des énergies fossiles sur les salariés et plus généralement sur l'ensemble de la population.

Le principal moteur de la croissance étant aujourd'hui la consommation des ménages, l'envolée des prix de l'énergie est de nature à fragiliser l'ensemble de notre économie. Le pétrole et le gaz ont connu des fluctuations importantes et des augmentations considérables conduisant à une nette baisse de pouvoir d'achat des salariés.

De plus, le coût de l'énergie constitue un frein majeur à la réindustrialisation du pays et au maintien de nombreuses entreprises sur notre territoire. Cette flambée des coûts de l'énergie alimente une inflation qui touche tous les secteurs. Elle affecte les services publics, déjà sous tension, en renchérissant leurs coûts de fonctionnement et fait peser un risque réel de dégradation du service rendu aux usagers.

Les entreprises, en particulier industrielles, voient leurs coûts de production s'alourdir fortement, menaçant leur compétitivité et parfois même leur pérennité.

Nous alertons également sur le risque de spéculation, alors même que les prix appliqués ne reflètent pas les coûts réels des barils achetés, bien en amont. Les grands groupes pétroliers ont réalisé ces dernières années des bénéfices et des dividendes records, et rien ne justifie que les salariés du privé comme du public et les ménages soient mis à contribution pour absorber des hausses artificielles.

Face à cette situation qui menace l'emploi et la croissance, nous demandons que le Gouvernement prenne, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute dérive spéculative, ramener les prix du gaz à un niveau au moins équivalent à celui observé avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, et plafonner à 1,5€ le prix des carburants pour répondre à l'enjeu du pouvoir d'achat.

Pour Force ouvrière, la hausse des prix de l'énergie impose plus que jamais la revalorisation des salaires et des pensions du public et du privé. Nous réaffirmons également l'urgence à réévaluer les barèmes d'indemnités kilométriques et encourager la négociation de primes de transport.

Il appartient à l'État de définir et de mettre en oeuvre les dispositifs permettant d'atteindre cet objectif essentiel pour le pouvoir d'achat, l'activité économique et l'avenir industriel de notre pays.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de notre haute considération.



Bien vivre dans son logement, c'est aussi être bien accompagné !



L'AFOC défend vos droits depuis 1974

Un souci dans votre logement ou dans votre résidence ?
Scannez ce QR code pour le signaler !

www.afoc-logement.net



Pour tout problème de consommation : sos.afoc.net

Nos participations en 2026

3 & 4 juin 2026
Disneyland Paris
 Salon des CSE

17 & 18 septembre 2026
Paris Expo
Porte de Versailles
 Salon des CSE

3 novembre 2026
Parc Astérix
 Salon des CSE

5 & 6 novembre 2026
Place de la Concorde
 Paris pour l'Emploi



Des offres permanentes et des ventes exclusives !

Profitez d'avantages pour les adhérents FO et les responsables de syndicat.
<https://mystorefo.fr>

SOLUTIONS CSE

Le salon des acteurs des CSE

29 salons
au 1^{er} semestre 2026

1 jour
 14 salons

2 jours
 13 salons

1 salon national
 1 salon

Les RDV CSE
 1 salon



« Téléchargez vos invitations offertes ici »



COMEXPOSIUM

www.solutions-cse.org



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général



Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses institutions de prévoyance membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie.

Plus de 6,4 millions d'assurés couverts par les garanties OCIRP bénéficient de cette protection face à ces risques lourds. Négociées au sein des entreprises ou des branches professionnelles, elles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, ainsi qu'un accompagnement social personnalisé.